



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction de batiments industriels et artisanaux (logistique, production, bureaux)- ZAC ACTYPOLE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ORMOSE

Raison sociale

ORMOSE

N° SIRET

90162585500019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DESCHAMPS

Prénom(s)

ALEXANDRE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'aménagement d'une unité foncière de 65 226 m² située sur la limite entre les communes de Yutz et Kuntzig (Moselle), comprenant la construction de bâtiments industriels, artisanaux, logistiques et de bureaux.

Il prévoit également l'aménagement de voiries internes, de zones de stockage, de quais, d'auvents et d'installations techniques.

Aucun bâtiment n'est actuellement à démolir sur site, à l'exception d'éventuels éléments résiduels liés à l'ancienne activité ferroviaire.

Le terrain est situé dans l'emprise de la ZAC Actypole

4.2 Objectifs du projet

La reconversion et la valorisation d'une ancienne friche ferroviaire en un parc d'activités industrielles et artisanales.

La dynamisation économique locale, via l'implantation d'entreprises de production et de logistique.

La création d'emplois directs et indirects sur le territoire de Yutz et ses environs.

L'optimisation foncière par l'usage d'un site déjà artificialisé et bien desservi.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le décapage, terrassement et nivellement de l'ensemble du site,
La gestion des matériaux pollués, identifiés dans le cadre du diagnostic initial : un plan de gestion des pollutions a été réalisé, visant à réutiliser in situ les matériaux pollués par confinement dans les voiries ou zones non sensibles.
La mise en œuvre des VRD, la création de réseaux secs et humides, de parkings, et d'un système de rétention/infiltration des eaux pluviales.
Le phasage des constructions selon les besoins des utilisateurs finaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site accueillera des activités industrielles, artisanales et logistiques, avec des bâtiments allant de 1000 à 9200m².
Les bâtiments seront gérés selon des contrats d'occupation ou de cession à des entreprises du secteur secondaire et tertiaire.
Des flux de camions et véhicules légers sont prévus, avec des voiries internes calibrées à cet effet.
En cas de démantèlement futur :
Les bâtiments seront entièrement démontables, les fondations traitées et le site remis à niveau,
Les infrastructures seront recyclables ou réemployables dans le cadre de la stratégie de durabilité du porteur de projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire pour chacun des bâtiments. Un DLE est en cours d'élaboration pour répondre aux prescriptions liées à la gestion des eaux pluviales. Eventuelles autorisations ICPE ultérieurement fonction des occupants finaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Unite fonciere Emprise au sol bati Hauteur max	(65 226, m²) (20 260, m²) (10, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 19 Voie : Rue Clement Ader

Lieu-dit :

Localité : 19 Rue Clement Ader 57970 Yutz

Code postal : 57970 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°13'12"E Lat. : 49°21'20"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Kuntzig UX
PLU Yutz UZ

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prevention des risques inondation approuve le 25/08/1999, modifie le 06/08/2009 : non concerne sur l'emprise du projet. Terrain situe a l'interieur du perimetre sensible des 10 km
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Arrete prefectoral n°2019-DCAT/BEPE-217 en date du 11/09/2019 portant organisation de la consultation pour l'etablissement des secteur d'information sur les sols (SIS) prevu par l'article L125-6 du code de l'Environnement dans le departement de la Moselle sur le site PROSIMO/ Jean Guille (n°57SIS08700) a Kuntzig
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site concerne est en perimetre eloigne du captage d'eau du Tilly.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'implique aucun prélèvement direct dans le milieu naturel (nappe, rivière, forage). L'ensemble des besoins en eau (sanitaires, bureaux) sera assuré par le réseau public d'eau potable, exploité par la collectivité compétente. Il n'est prévu ni puits, ni pompage, ni alimentation autonome, et aucune installation industrielle nécessitant un captage d'eau n'est programmée à ce stade.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucun drainage profond, ni opération susceptible de modifier la circulation ou la qualité des masses d'eau souterraines identifiées. Les fondations des ouvrages resteront superficielles ou semi-profondes, selon la portance des terrains et les contraintes de pollution gérées in situ. Aucun pompage de nappe, ni abaissement de niveau phréatique, ni réseau de drainage n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne génère pas de volumes excédentaires significatifs en matériaux. Une partie des déblais issus des terrassements sera réutilisée sur site, dans le cadre du plan de gestion des sols pollués (remblais techniques, confinement in situ). La stratégie retenue vise à minimiser les exportations de matériaux, conformément aux objectifs de limitation des flux et à la gestion durable des ressources.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Oui, import modérée pour compléments de remblais et fondations.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non, aucun usage des ressources naturelles du sol ou sous-sol. Apports depuis des filières extérieures.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet s'implante dans une zone d'activités aménagée, déjà équipée en réseaux publics d'eau potable, d'assainissement collectif et de voirie. Les besoins en eau potable sont limités aux usages domestiques, sans process industriel consommateur. Les effluents domestiques seront raccordés au réseau d'assainissement collectif. Aucun forage, pompage ni rejet
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est implanté sur une friche ferroviaire et industrielle déjà artificialisée, sans habitat naturel identifié à l'échelle parcellaire. Le projet ne prévoit aucune intervention en milieu naturel, ni de destruction d'habitats remarquables, ni d'abattage significatif hors contexte urbain. Des mesures préventives pourront être intégrées en phase chantier (clotures de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas situé dans un périmètre Natura 2000, ni dans sa zone tampon directe. Le site est une friche industrielle artificialisée, située en zone d'activités, sans corridor écologique identifié, ni habitat d'espèce protégée recensée. De plus, aucune espèce mentionnée dans les FSD Natura 2000 (Formulaires Standards de Données) n'est connue pour occuper cette emprise. Le projet ne génère ni fragmentation, ni perturbation de
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non, projet sur friche déjà artificialisée. Pas de consommation d'ENAF (Espaces Naturels, Agricoles, Forestiers) au sens de la doctrine ZAN.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non, site hors PPRT, hors Seveso, aucune activité technologique à risque prévue
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Oui, aléa moyen à fort de retrait-gonflement des argiles. PPRI sur la commune, mais le site n'est pas en zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non, à ce stade. Les risques sanitaires liés à des activités spécifiques (stockage, production, logistique spécialisée...) seront le cas échéant évalués dans le cadre des demandes ICPE futures
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non, la pollution résiduelle dans les sols est compatible et sans risque pour les usages projetés.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Flux PL et ferroviaire lies aux activites logistiques et industrielles (livraisons, expéditions). Flux de vehicules legers (salaries, prestataires, visiteurs). Les circulations sont canalisees et reparties via des acces differencies PL/VL. Le site est connecte a des voiries adaptees a ces flux (zone d'activites).Des dispositions specifiques de voirie, de stationnement et de circulation ont ete integrees au plan
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Oui, bruit ponctuel en phase travaux et logistique en phase exploitation, conforme au zonage d'activites.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Proximite de bruit d'une infrastructure terrestre RD 645 D=100metres
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non, a ce stade. Les risques olfactif lies a des activites specifiques seront le cas echeant evalues dans le cadre des demandes ICPE deposees ulterieurement par les exploitants concernes.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non, aucune nuisance olfactive recensee dans l'environnement du site.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Oui, ponctuellement en phase travaux. Le site est en proximite ferroviaire mais compatible avec un usage industriel. Pas de vibration notable liee au projet lui meme.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Oui, en raison de la proximite d'une voie ferree. Situation preexistante, compatible avec l'usage industriel du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Oui, eclaireage fonctionnel reglemente et oriente vers le sol, sans impact significatif.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non, aucune exposition significative a des emissions lumineuses externes.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Non, a ce stade. Les rejets eventuels lies a des activites specifiques seront le cas echeant evalues dans le cadre des demandes ICPE deposees ulterieurement par les exploitants concernes.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Eaux usees domestiques issues des bureaux . Eaux pluviales en retention, infiltration et regulation encadre par un DLE. Aucun rejet liquide industriel ou polluant n'est prevu a ce stade.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet generera des effluents domestiques classiques (sanitaires, bureaux), raccordes au reseau d'assainissement collectif. Aucun effluent industriel specifique n'est prevu a ce stade. Les activites futures, si classees ICPE, feront l'objet de leurs propres declarations et prescriptions. En ce qui concerne les eaux pluviales, elles seront traitées par des dispositifs d'infiltration, de rétention et de
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Dechets non dangereux courants : assimilables aux ordures banales (bureaux, logistique). Aucun dechet dangereux prevu a ce stade. Toute production specifique relevera des obligations des futurs exploitants (ICPE, tri, traitement).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Il ne se situe :Ni dans le perimetre d'un monument historique,Ni en site inscrit ou classe,Ni dans une zone de protection du patrimoine architectural ou paysager (AVAP, ZPPAUP, SPR),Ni sur une zone a potentiel archeologique identifie a ce stade (sous reserve de reponse du SRA si dossier depose).Le projet ne modifie ni la trame urbaine historique, ni les perceptions paysageres majeures, et s'inscrit dans un environnement de activite
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans une dynamique de reconversion d'une friche industrielle et ferroviaire, deja urbanisee et artificialisee. Il n'impacte ni des surfaces agricoles, ni des zones forestieres. Le changement d'usage porte sur le passage d'un terrain inexploite et pollue,a une plateforme d'activites

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Oui, mais sans incidence notable. Le site etait historiquement occupe par des activites industrielles et ferroviaires, anterieures a la creation de la ZAC Actypole. Cette emprise, deja artificialisee, n'est pas une ouverture a l'urbanisation. Le projet s'inscrit dans une logique de reconversion, en coherence avec les objectifs d'amenagement fixes par la ZAC et le PLU. Il est susceptible de generer des effets cumules avec d'autres operations :Flux logistiques et de circulation,Impermeabilisation complementaire,Pression sur la gestion des eaux pluviales. Ces effets sont anticipes par le dossier de creation de la ZAC, qui a fait l'objet d'une evaluation environnementale. Le projet n'introduit pas de rupture de nature ou d'usage. Il remplace des activites industrielles passees par un programme encadre, phase et techniquement maitrise.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site, anciennement industriel et ferroviaire, a fait l'objet d'une étude de pollution ayant conduit à un plan de gestion prévoyant le confinement sur site des terres impactées. Un dossier Loi sur l'Eau est en cours, visant à encadrer la gestion des eaux pluviales (infiltration, régulation). Aucun autre dispositif environnemental n'est requis à ce stade, en l'absence de milieux sensibles ou protégés.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intègre dès sa conception des mesures d'évitement et de réduction :

- > Gestion des sols pollués : réemploi in situ avec confinement technique (sous voiries), évitant le transfert de pollution et limitant les transports.
 - > Eaux pluviales : dispositifs de rétention, infiltration et régulation, pour compenser l'imperméabilisation et éviter tout rejet non maîtrisé.
 - > Circulations : séparation des flux VL/PL, plan de circulation interne pour limiter les conflits d'usage et les nuisances.
 - > Chantier : phasage, arrosage anti-poussières, plan de gestion des nuisances (bruit, accès).
- Aucune alternative n'a été retenue, le projet étant une reconversion optimisée d'un site déjà artificialisé.

Ces mesures sont intégrées dans les études en cours (Loi sur l'eau, gestion des sols) et seront mises en œuvre par les entreprises de travaux, avec suivi en phase chantier et exploitation. Aucun impact résiduel notable n'est identifié.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le pétitionnaire considère que le projet ne présente pas d'impact environnemental notable susceptible de justifier une évaluation environnementale complète. Cette position repose sur :
1. L'absence de zones sensibles (Natura 2000, ZNIEFF, zones humides, etc.) à proximité immédiate ;
2. L'intégration de mesures environnementales dès la conception (gestion des pollutions, maîtrise des eaux pluviales, flux internes, phasage) ;
3. La compatibilité du projet avec le zonage du PLU et la destination du site.

En complément, le projet s'inscrit dans le périmètre de la ZAC Actypole, créée par délibération du conseil communautaire du 9 avril 2015. Le projet ne génère pas d'impact environnemental nouveau ou substantiellement différent de ceux déjà analysés à l'échelle de la ZAC.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BIBAS

Prénom Ghislain

Qualité du signataire Architecte -Mandataire de Alexandre Deschamps

À Yutz

Fait le 07-05-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)